

information
TERRITOIRES

ACUT 2017

FRANCE

OCCITANIE

HERAULT

COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU
GRAND PIC ST-LOUP

COMMUNE
DE LAURET

LAURET

Plan Local d'Urbanisme

3.3 - PLAN DE ZONAGE

ROUTES ET RESERVATIONS

Echelle : 1/4000"

Elaboration du P.O.S approuvée le 23 novembre 1998

Révision du P.O.S. valant P.L.U. approuvée le 14 décembre 2015

1ère MODIFICATION SIMPLIFIEE

Approuvée par DCM le 24 août 2017

Information & TERRITOIRES

Le Plan Local d'Urbanisme

1706, Avenue du Moulin à Vent

34070 MONTPELLIER

FRANCE

Plan : 1/4000 (échelle)

Projet : 1/1000 (échelle)

Projet : 1/500 (échelle)

Projet : 1/200 (échelle)

Projet : 1/100 (échelle)

Projet : 1/50 (échelle)

Projet : 1/25 (échelle)

Projet : 1/10 (échelle)

Projet : 1/5 (échelle)

Projet : 1/2 (échelle)

Projet : 1/1 (échelle)

Légende

Limite de zone

Espace Boisé Classé au titre de l'article L 130-1 du Code de l'urbanisme

Emplacement réservé pour ouvrage public et installation d'intérêt général (cf. Liste des emplacements réservés, pièce n°4.1)

Emplacement réservé pour voie publique à créer (cf. Liste des emplacements réservés, pièce n°4.1)

Emplacement réservé pour voie publique à élargir (cf. Liste des emplacements réservés, pièce n°4.1)

Zone inondable (cf. les annexes sanitaires, pièce n°4.3)

Secteur soumis à des orientations d'aménagement et de programmation (cf. les orientations d'aménagement par secteur, pièce n°2.2)

Emplacement réservé au titre de l'article L 123-2b du code de l'urbanisme pour répondre aux objectifs de mixité sociale (cf. Liste des emplacements réservés, pièce n°4.1)

Bande de 50 mètres soumise aux règles de débroussaillage (articles L322-3 et suivants du Code forestier)

Elément paysager et écologique à préserver (ripisylves) au titre de l'article L 123-1-5,II, 2° du code l'urbanisme.